



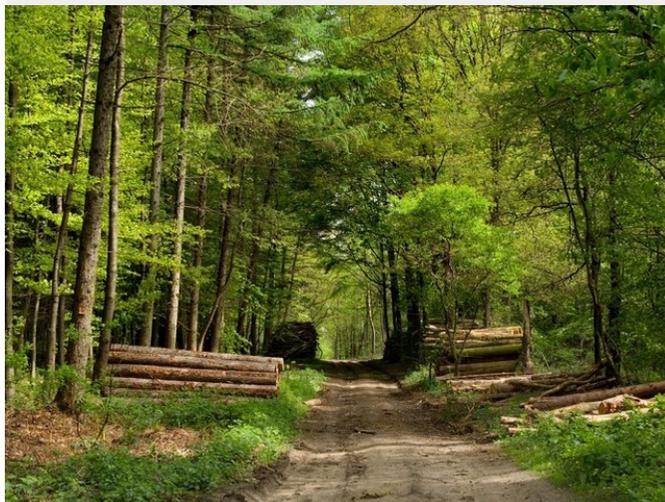
**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# COMITE PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 30 juin 2021 (Bordeaux Sciences –Agro)



# Ordre du jour

- I. Développement des ICE en Nouvelle-Aquitaine**
- II. Observatoire Territoires - Gibiers : clôture de la convention suite à l'appel à projets du Ministère de 2017 et perspectives**
- III. Mise en application de la loi chasse du 24 juillet 2019 et mise en œuvre du plan de chasse 2020-2021**

# I. Le développement des Indices du Changement Ecologique

## Comité Paritaire de Novembre 2020 :

- Constitution d'un groupe de travail afin d'établir un cahier des charges pour la mise en place et l'animation des « nouveaux » sites ICE.
- 3 départements intéressés : Dordogne, Corrèze, Landes

## Réunion du 26/01/2021:

- Projet défini en Comité Paritaire ne convient plus aux membres:
  - Chasseurs : animation régionale ICE inutile
  - Forestiers + chasseurs : souhaitent un financement des opérations de terrain
  - FRC informe que la FDC Landes se désengage de la démarche
  - FDC Corrèze attend validation de son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour engager une démarche ICE
  - Pour les forêts publiques, l'ONF rappelle son souhait d'être associé à la démarche
- Rendez-vous pris pour organiser un groupe de travail afin de définir les sites en Dordogne

# I. Le développement des Indices du Changement Ecologique

## Groupe de travail ICE Dordogne (24 juin 2021) :

Présentation des travaux déjà effectués par la FDC24 depuis 2019 (ICE abondance et performance)

- 119 circuits (Indice abondance)
- 60 animaux mesurés par secteur / an (Indice performance)

Validation conjointe (chasseurs - forestiers) des secteurs pour la mise en place du 3<sup>ème</sup> ICE pression flore  
2 secteurs retenus : La Jemaye et Le Jumihacois

- 150 placettes minimum par secteur (Indice Pression)

## Etapas suivantes pour la Dordogne:

Transmission du protocole par OFB

Evaluation du coût de mise en place du dispositif l'ICE pression flore

Recherche de financement pour une durée minimum de 3 ans

Financement 2021 (forêt) : installation du dispositif sur les 2 secteurs

2022 - 2025 : financement des opérations de terrain

## Travail à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine :

Finalisation d'un cahier des charges relatif à la mise en place des ICE sur l'expérience de la Dordogne

Lancement de la démarche ICE en Corrèze



## II. Observatoire Territoires - Gibiers

- Comité Paritaire de Novembre 2020 :
- FRC : collecte de la totalité des données du plan de chasse (à l'Unité de Gestion)
- Proposition de financement de l'Observatoire après 2020
- COFIL du 09 juin :

Année cynégétique		Attribution UG chevreuil	Réalisation UG chevreuil	Attribution UG cerf	Réalisation UG cerf
2019-2020	<i>Reçues</i>	16, 19, 24, 33	16, 17, 19, 24, 33	16, 19, 24, 33	16, 19, 24, 33
	<i>Calculées par le GIP ATGeRi</i>	17, 64, 79, 86	64, 86	17, 64, 79, 86	64, 86
	<i>En attente</i>	23, 40, 47, 87		23, 40, 47, 87	17, 23, 40, 47, 79, 87
2020-2021	<i>Reçues</i>	19, 33		19, 33	
	<i>Calculées par le GIP ATGeRi</i>				
	<i>En attente</i>	16, 17, 23, 24, 40, 47, 64, 79, 86, 87	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87	16, 17, 23, 24, 40, 47, 64, 79, 86, 87	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87

## II. Observatoire Territoires - Gibiers

- COFIL du 09 juin (suite) :

- Proposition de financement de l'Observatoire ~~12500 € / an~~ **12500 € / an**

Structures financeuses	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées atlantiques	Deux-Sèvres	Vienne	Haute-Vienne	
Fédérations des chasseurs	521 €	521 €	521 €	521 €	521 €	521 €	521 €	521 €	521 €	521 €	521 €	521 €	6 250 €
Fransylva	234 €	234 €	234 €	234 €	234 €				234 €	234 €	234 €	234 €	2 109 €
SYSSO						234 €	234 €	234 €					703 €
Union des Coopératives Forestières (UCFF)	234 €	234 €	234 €	234 €	234 €	234 €	234 €	234 €	234 €	234 €	234 €	234 €	2 813 €
Office National des Forêts (ONF)	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	244 €
Union Régionale des Collectivités Forestières	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	381 €
	1 042 €	1 042 €	1 042 €	1 042 €	1 042 €	1 042 €	1 042 €	1 042 €	1 042 €	1 042 €	1 042 €	1 042 €	12 500 €

- Retour des partenaires :

- Forestiers (hors COFOR) : OK

- Chasseurs : Conseil d'administration FRC opposé au financement

- A défaut d'aides nationales chasseurs et forestiers refusent le versement des données dans tableau de bord national

## II. Observatoire Territoires - Gibiers

- **Courrier du GIP ATGeRI (18 juin 2021) et du CRPF (22 juin 2021) rappelant les atouts de l'observatoire :**
  - Travail collectif, d'échanges et de synthèses unique en France à cette échelle
  - Outil partagé entre le monde de la chasse et celui de la forêt
  - Simplicité d'utilisation (saisie / consultation) reconnue de tous
  - Image objective des réalités de terrain
  - Valorisation dans plusieurs départements des données dans les réflexions qui précèdent les CDCFS
  - Valorisation du travail de terrain des FDC et des chasseurs
  
- **Quelques chiffres :**
  - 281 contributeurs,
  - 3300 télé signalements sur 24500 ha (depuis 2015),
  - 26 000 ha de jeunes peuplements saisis pour plus de 30 essences différentes (année 2020)
  
- **Code forestier donne pour mission au comité paritaire l'évaluation des dégâts de gibiers**
- **L'équilibre sylvo-cynégétique fait partie des 10 objectifs prioritaires du PRFB**
- **La fiche action 32 du PRFB prévoit la mise en place de l'observatoire**

➤ **L'Observatoire : un outil précieux à conforter**

## II. Observatoire Territoires - Gibiers : clôture de la convention suite à l'appel à projets du Ministère de 2017 et perspectives

- Clôture de la convention 2017 (GIP ATGeRi) :
  - Bilan chiffré et évolution du nombre de connexions, utilisateurs habilités, signalements, surfaces jeunes peuplements
  - Présentation des développements réalisés et des fonctionnalités en cours de développement
  - Budget de fonctionnement (12500 € / an)

# GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES

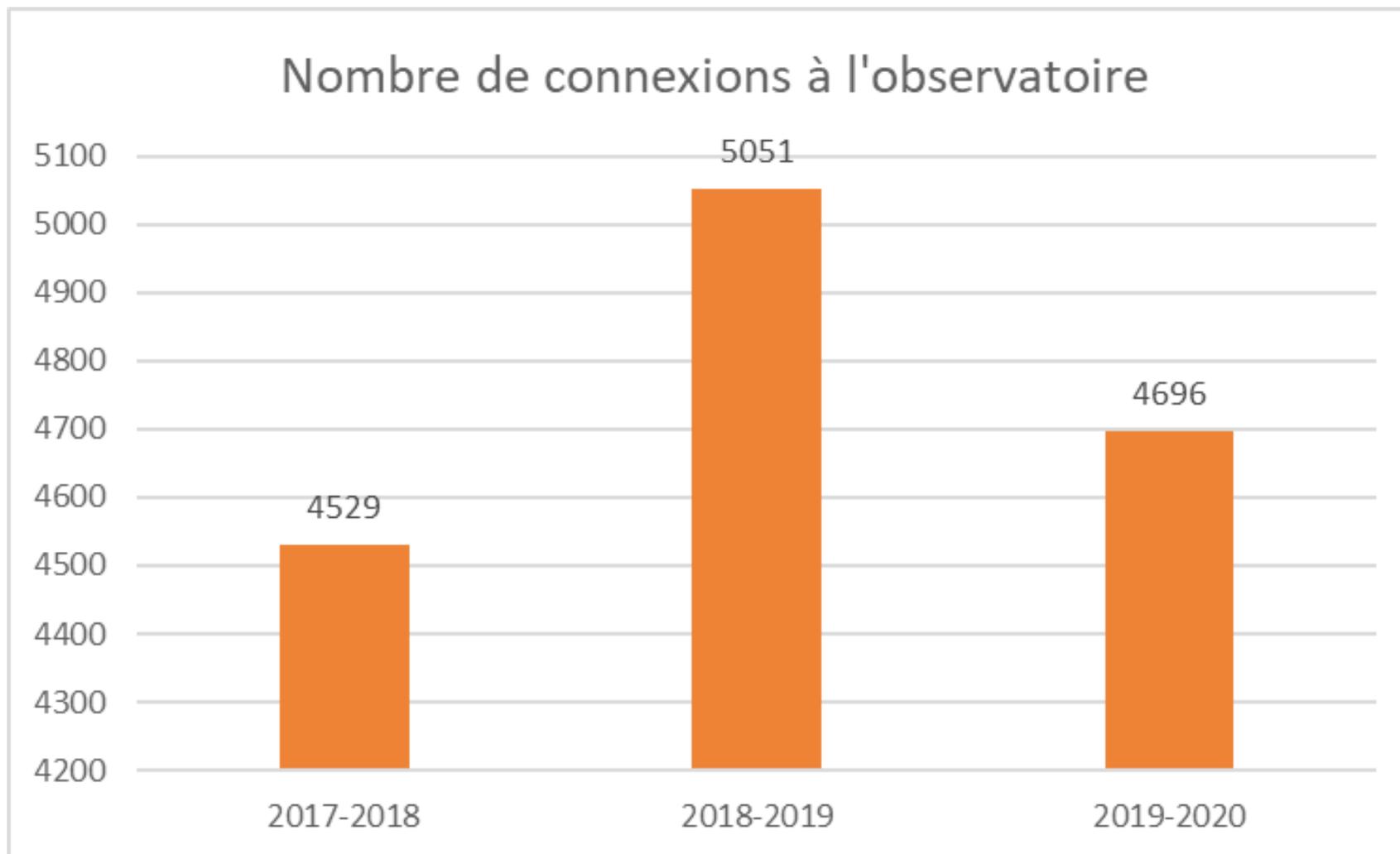
## OBSERVATOIRE « TERRITOIRES - GIBIERS »

le 30 juin 2021

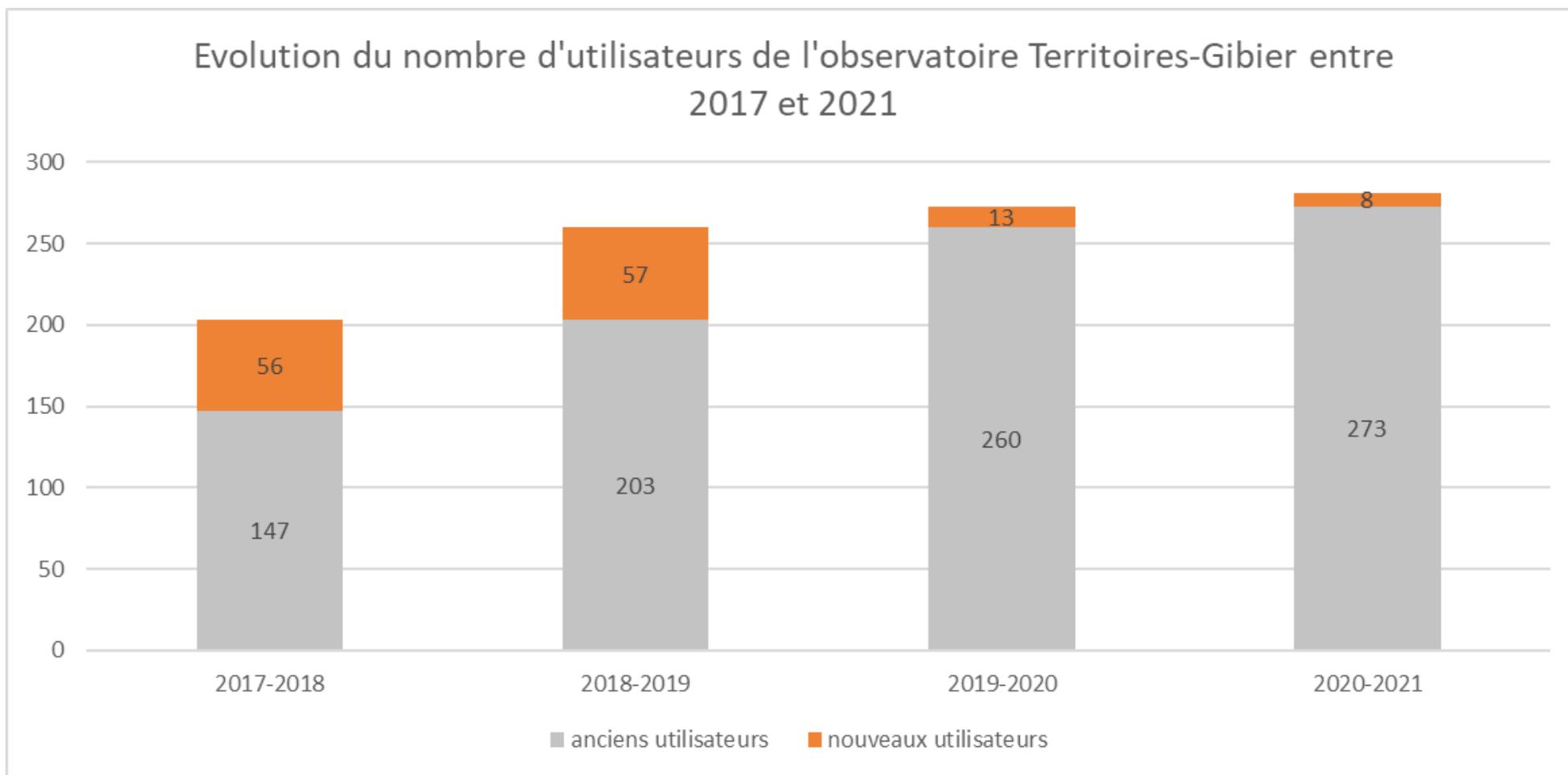
## L'observatoire aujourd'hui :

- **L'observatoire en chiffres**
- **Les évolutions de l'observatoire**

# Observatoire « Territoires – Gibiers »

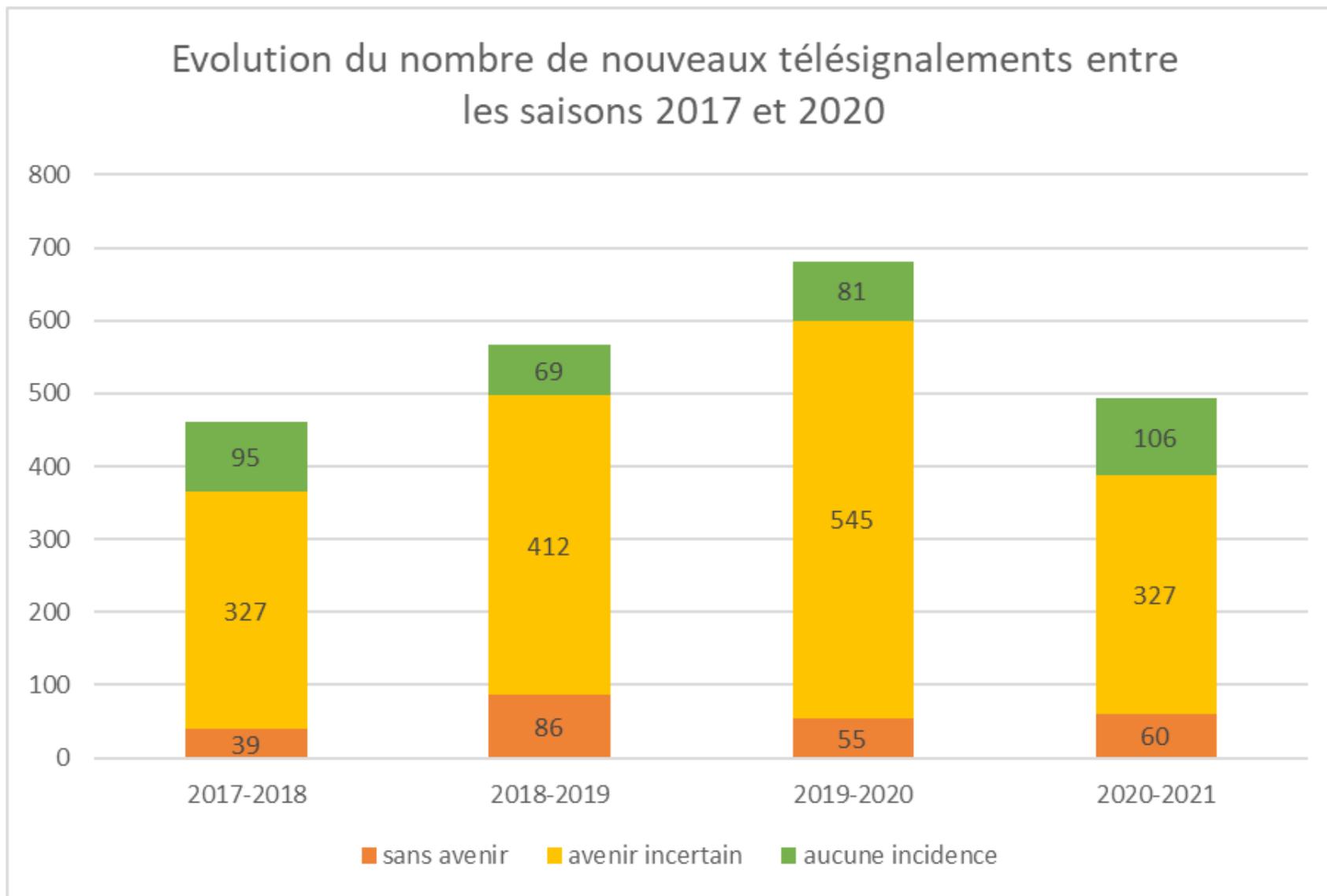


# Observatoire « Territoires – Gibiers »



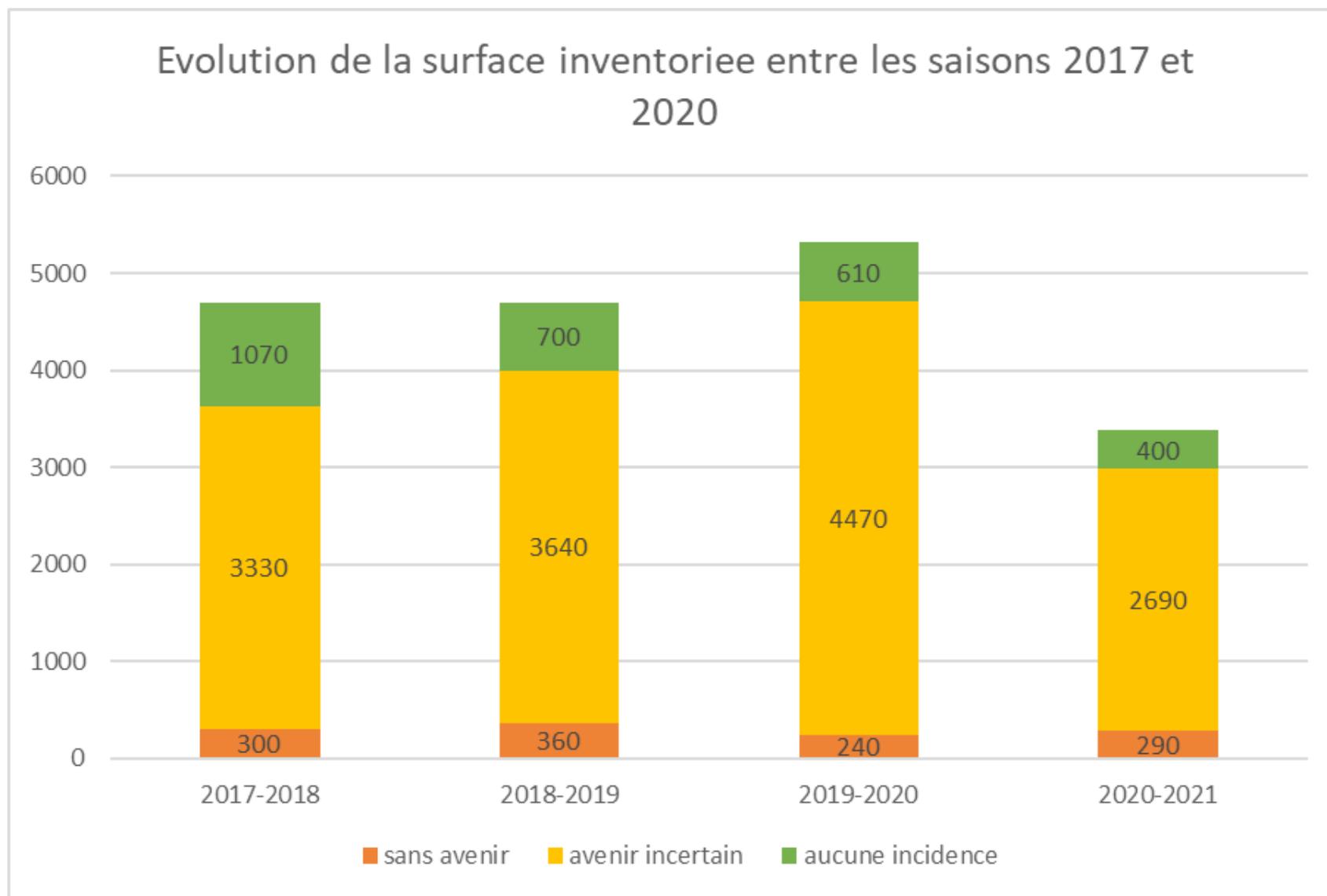
**Nombre total d'utilisateurs : 281**

# Observatoire « Territoires – Gibiers »



**Nombre total de télésignalements : 3 780**

# Observatoire « Territoires – Gibiers »

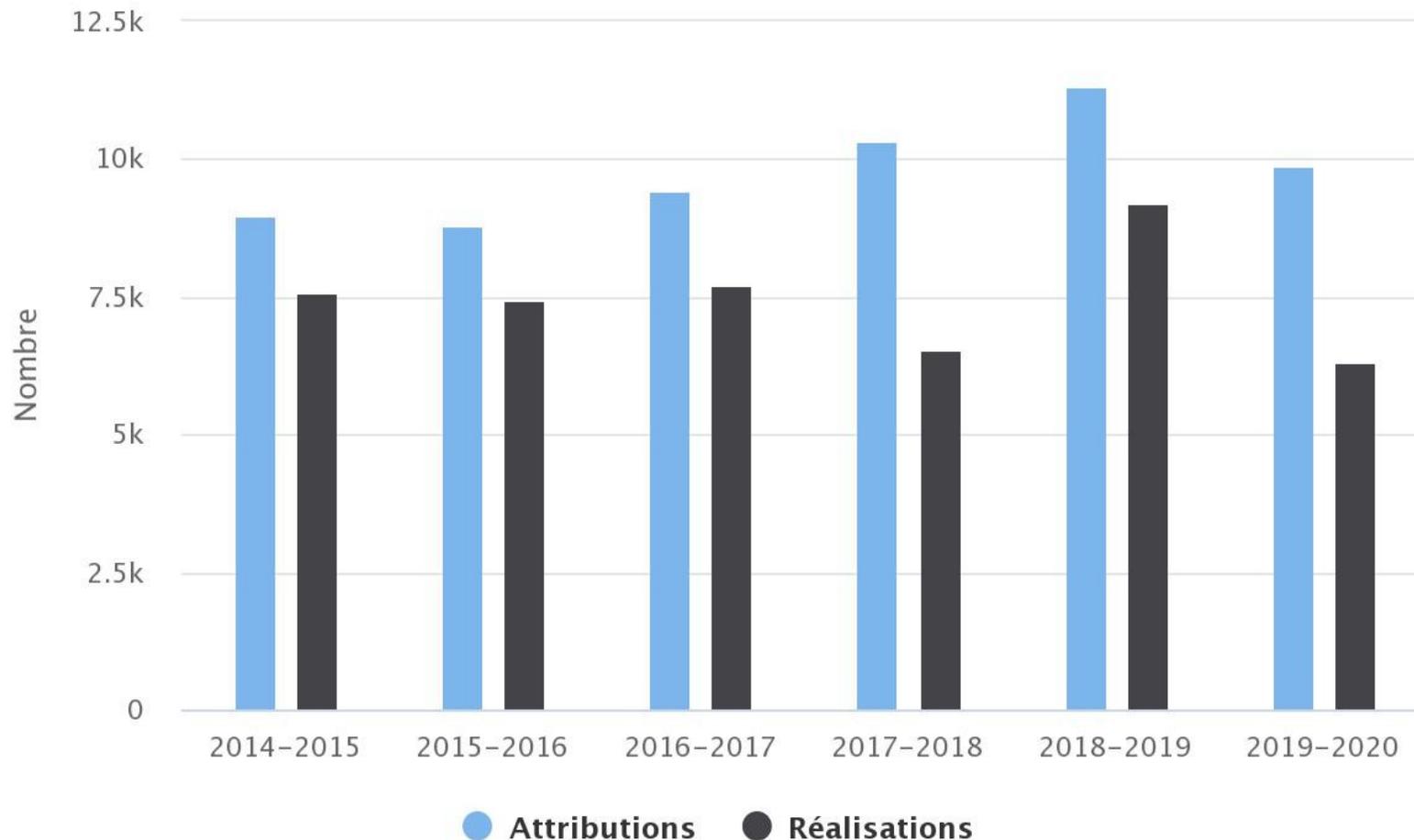


**Surface totale inventoriée : 32 000ha**

## Plan de chasse – Cerf

Période : Toutes années confondues

Source: Données GIP ATGeRI

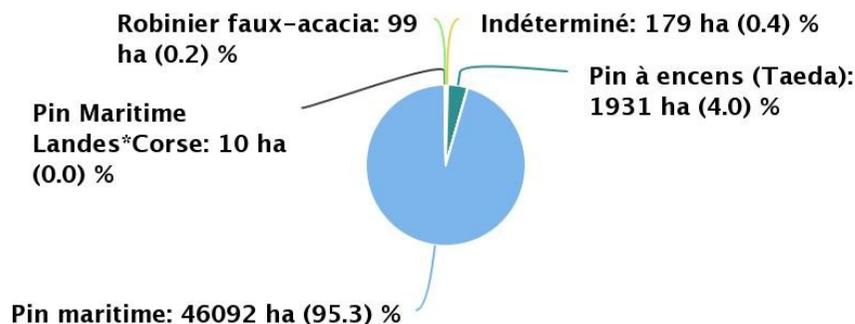
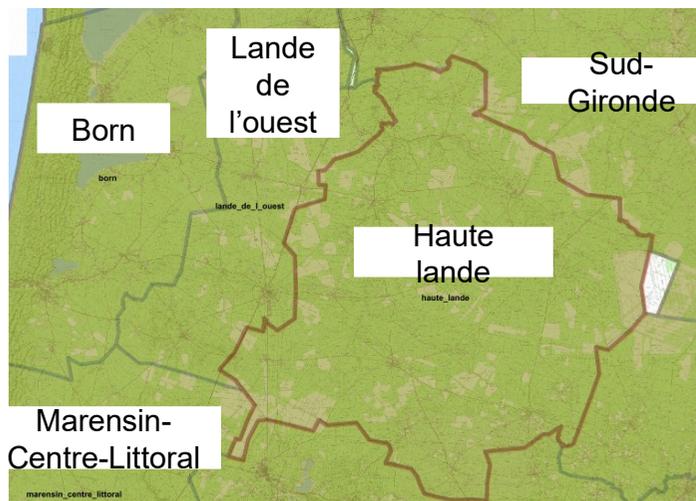


# Observatoire « Territoires – Gibiers »

## Jeunes peuplements

UG Haute Lande : 27 300ha < 10 ans

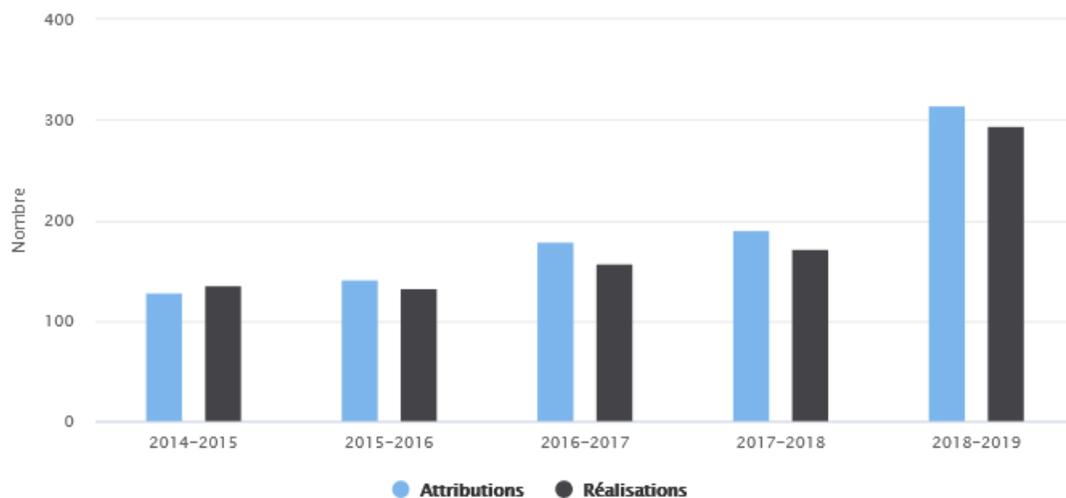
Source: Données GIP ATGeRI



## Plan de chasse – Cerf

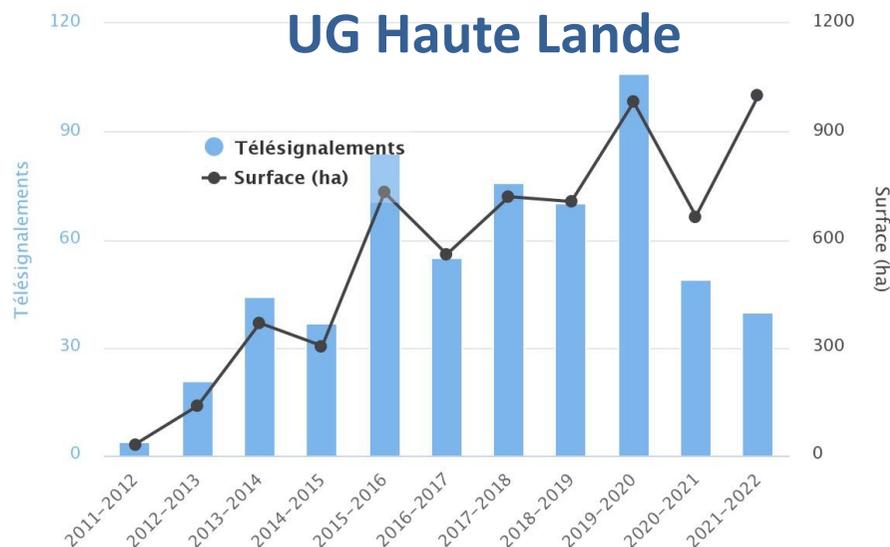
UG Haute Lande

Source: Données GIP ATGeRI



## Télésignalements

Source: Données GIP ATGeRI



## L'observatoire aujourd'hui :

- Les actions d'animation
- **Les évolutions de l'observatoire**

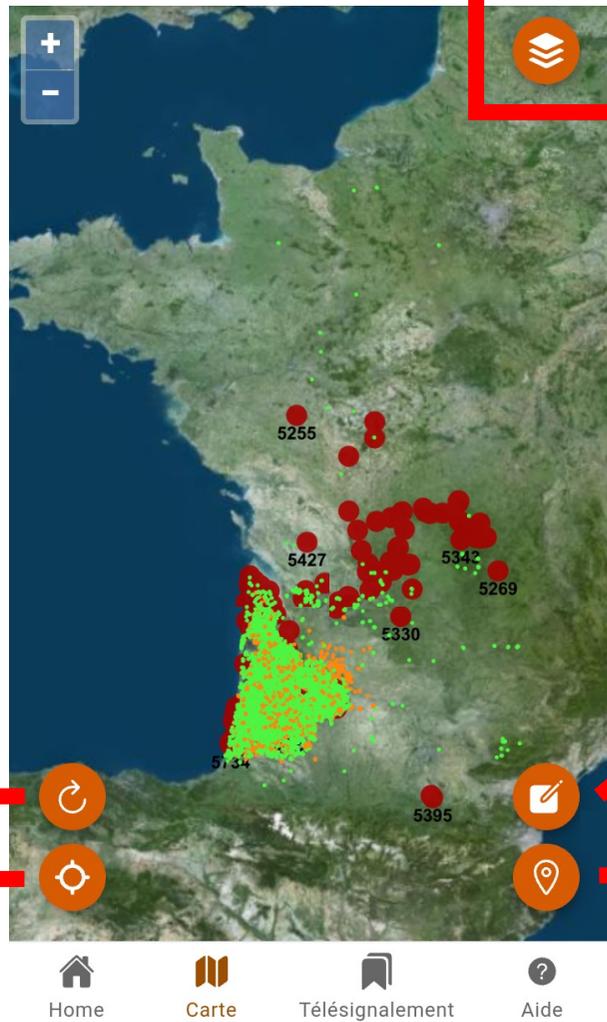
## Les évolutions au cours du projet:

- alerte d'un nouveau télésignalements dans les FD de chasse
- synthèses de télésignalements calées sur année cynégétiques
- Synthèse à l'unité de *gestion* (quand information disponible)
- Outil de dessin des parcelles de jeunes peuplements
- Appli mobile

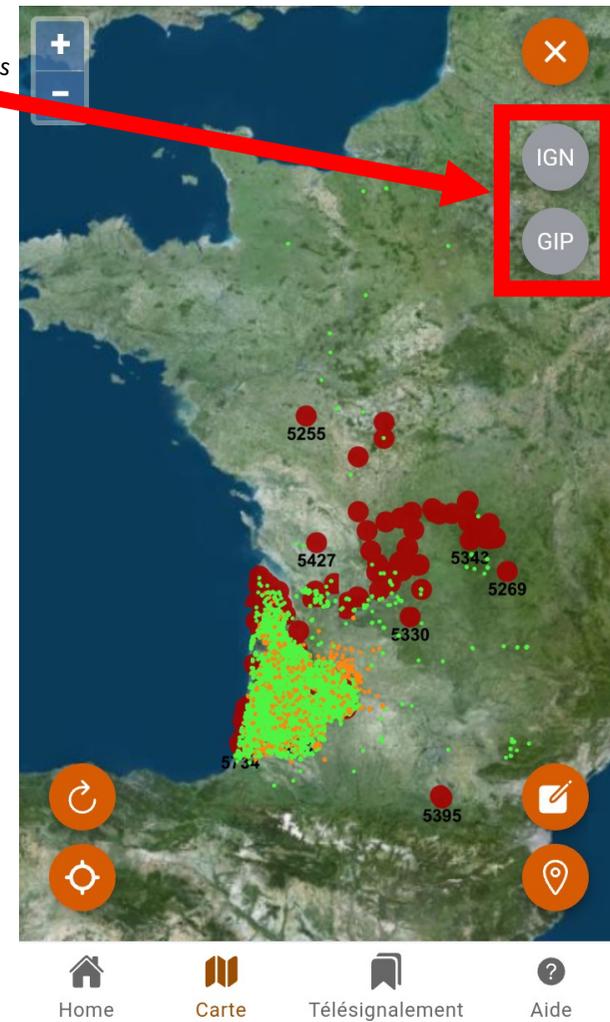
# 2 - Cartographie

**Légende :**

- Télésignalement
- Jeunes peuplements



Fonds cartographiques



- IGN
- GIP

Signalement par pointage

Signalement par géolocalisation

Actualisation

Géolocalisation

Home

Carte

Télésignalement

Aide

Home

Carte

Télésignalement

Aide

# 3 – Saisie d'un télésignalement

**Gestion des télésignalements**

**Identification du télésignaleur**

Veillez renseigner le formulaire

Date de télésignalement \*

Propriétaire \*

Adresse \*

Code Postal \*

Ville \*

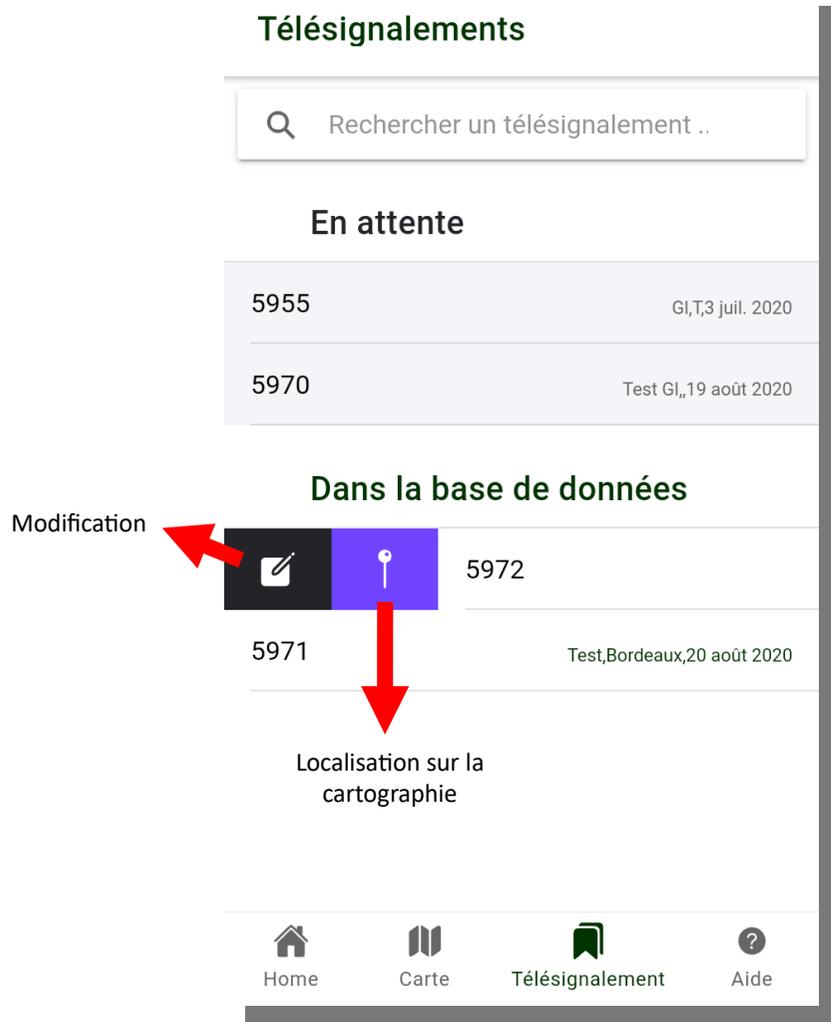
Tél \*



Validation du télésignalement

Home Carte Télésignalement Aide

# Observatoire Territoires-Gibier : Application mobile



## A venir:

- La saisie d'un pré-signalement par un propriétaire forestier

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

## GIP ATGeRi

6 parvis des Chartrons  
33075 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 57 85 40 42

[www.cartogip.fr](http://www.cartogip.fr)

[contact@gipatgeri.fr](mailto:contact@gipatgeri.fr)

[anne.sagot-duvauroux@gipatgeri.fr](mailto:anne.sagot-duvauroux@gipatgeri.fr)

## II. Observatoire Territoires - Gibiers

### Pistes d'amélioration :

Dynamisation des saisies et de la récupération des données sous l'Observatoire Territoires-Gibiers /

Diffusion de l'outil

1. Récupération et affichage des données du Plan de chasse
  - Appui de FRC par la DRAAF (en lien avec les DDT) pour collecter les données auprès des FDC
2. Intégration des Jeunes peuplements (et coupes rases)
  - Consolider les informations des autres systèmes de déclaration de chantier
  - Récupérer une partie des informations d'UNIFORMoB et à terme de l'application « Plan de relance »
  - Récupérer les parcelles subventionnées par les Conseils Départementaux et la Région, qui ne sont pas tracées aujourd'hui
3. Valorisation des actions (ICE) :
  - Intégration des études en cours menées par les FDC et les Forestiers
  - Présentation et valorisation des résultats

## **II. Observatoire Territoires - Gibiers**

### **1. Pour poursuivre ces travaux en 2021 :**

- ✓ Maintien du COPIL Observatoire
- ✓ Prolongement du financement
- ✓ Appui de FRC par la DRAAF (en lien avec les DDT) pour collecter les données auprès des FDC

### **2. Accord pour le versement des données de l'observatoire vers un tableau de bord national**

### **3. Mise en place d'un groupe de travail pour la valorisation des données des dégâts à l'attention des CDCFS (bilan à chaque CDCFS et retour vers comité paritaire)**

### **III. Application de la loi chasse du 24 juillet 2019 et mise en œuvre du plan de chasse 2020-2021**

#### **Décret n°2019-1432 du 23 décembre 2019 :**

- Création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB),
- Renforcement de la police de l'environnement
- Modification des missions des Fédérations Départementales des Chasseurs avec transfert des missions exercées jusqu'ici par le préfet:
  - Gestion des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)
  - Attribution des plans de chasse individuels
- Renforcement de la sécurité à la chasse

### **III. Application de la loi chasse du 24 juillet 2019 et mise en œuvre du plan de chasse 2020-2021**

#### **Plans de chasse et CDCFS en Nouvelle-Aquitaine :**

- Dans chaque département consultation de la Chambre d'agriculture, de l'Office National des Forêts, de l'Association départementale des communes forestières et de la Délégation régionale du Centre national de la propriété forestière(CNPF)
- Consultation contexte COVID : visio-conférence / mail
- Les plans de chasse individuels ne sont plus examinés en commission
- Les fourchettes restent déterminées par Préfet (souhait de rehausse dans 16, 33, 86,...)
- Des tableaux avec objectifs par UG sont préparés par certaines DDT (simplification de la gestion – nombreux échanges entre les acteurs)
- Arrêtés (fixant dates ouverture et fourchettes) : nombreux courriers d'opposition

### **III. Application de la loi chasse du 24 juillet 2019 et mise en œuvre du plan de chasse 2020-2021**

#### **Gestion des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) :**

➤ DDT :

- ✓ Cartographie des territoires
- ✓ Mise à jour des territoires en opposition (cynégétique ou de conscience)
- ✓ Identification des réserves (vérification du pourcentage de surfaces)

➤ FDC :

- ✓ Importante mobilisation du personnel (financement partiel OFB) : reprise des dossiers, formation du personnel
- ✓ Identification des communes où une ACCA peut être créée
- ✓ Vérification des agréments, des règlements intérieurs, des enquêtes publiques et des droits d'opposition à l'intégration de terrains dans leur périmètre

### **III. Application de la loi chasse du 24 juillet 2019 et mise en œuvre du plan de chasse 2020-2021**

#### **Renforcement de la sécurité à la chasse (FDC) :**

- Plans de formation à la sécurité
  - ✓ Battue (reports cause COVID)
  - ✓ Affut / Approche
  - ✓ Mise en œuvre progressive de la formation décennale obligatoire
  
- Panneautages sur voies publiques :
  - ✓ Conventions obligatoires avec département (compliqué)
  - ✓ Travail en cours sur le respect du cadre réglementaire
  - ✓ Demandes de délais supplémentaires de mise en œuvre des panneaux

**Merci de votre attention**